

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Lettres

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention *Lettres* de licence d'Aix-Marseille Université (AMU) est divisée en deux parcours : *Lettres modernes* et *Lettres classiques*, et sept axes à visée professionnelle : Métiers de l'enseignement, Français langue étrangère, Pluridisciplinaire, Métiers du livre, Création littéraire et cinématographique, Langues et littératures classiques, Sciences de l'antiquité. Après une première année de tronc commun en première année de licence (L1), la spécialisation se fait progressivement à partir de la deuxième année de licence (L2), sauf pour l'axe Création littéraire et cinématographique ouvert en 2013 dont l'organisation est spécifique en raison de sa nature bi-disciplinaire. Les enseignements ont lieu sur deux sites, à Aix-en-Provence (site Aix-Schuman et Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, MMSH) et à Marseille (site Saint-Charles).

Analyse

Objectifs
<p>Le dossier fait état d'une formation construite en cohérence avec les objectifs fixés. Cette formation permet d'acquérir les connaissances et les compétences pour poursuivre des études en master, préparer les concours de l'enseignement et accéder à des domaines professionnels variés (métiers du livre, de l'édition, de l'écriture, de la traduction, de la culture, de la communication, du patrimoine, etc.) à travers des savoirs disciplinaires généraux et spécialisés, savoirs fondamentaux et savoir-faire méthodologique. Certains de ces domaines professionnels sont accessibles à l'issue de la licence : documentaliste, assistant d'édition, rédacteur au sein de collectivités territoriales, journaliste. D'autres le sont après poursuite d'études en master ou doctorat (responsable d'édition, conservateur, gérant de librairie, responsable de bibliothèques, etc.), dans certains cas assortie d'un passage de concours dans la fonction publique (enseignement, recherche, ingénierie ou administration au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) ou dans l'enseignement supérieur).</p>
Organisation
<p>L'organisation est décrite avec précision. La structure en cinq axes pour le parcours 1 <i>Lettres modernes</i> et en deux axes pour le parcours 2 <i>Lettres classiques</i>, avec une première année de tronc commun indifférencié (sauf, en <i>Lettres modernes</i>, pour l'axe 5 bi-disciplinaire Création littéraire et cinématographique), une mutualisation de certaines unités d'enseignement (UE) et l'existence de trois UE transversales (UE PRO-MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) Découverte des métiers de l'enseignement, UE 5P Projet professionnel personnel de préfiguration de parcours et UE INFL01 Préparation au C2i (certificat informatique et internet) confère une cohérence à l'ensemble de la formation, ainsi qu'une souplesse dans les réorientations et les passages d'un axe à l'autre (passerelles). Le dossier ne précise pas si les étudiants tirent effectivement profit de ces réorientations et passerelles. Cependant, selon les rédacteurs du dossier, les passerelles en L2 et en L3 (troisième année de licence) auraient favorisé les reprises d'études, ce qui se traduit par des « effectifs significatifs » (le dossier ne précise pas les chiffres).</p>

Le dossier fait état d'une réflexion en cours pour réorganiser la formation, visant à redéfinir l'axe 3 Pluridisciplinaire qui fait double emploi avec la mention bi-disciplinaire de licence *Lettres-langues*, à développer l'axe 5 Création littéraire et cinématographique et à consolider l'axe 4 Métiers du livre.

La formation est localisée sur deux sites. À Aix, les enseignements sont proposés sur le site Schumann et, pour le parcours *Lettres classiques*, à la MMSH qui dispose d'une bibliothèque spécifique. À Marseille, seul le parcours *Lettres modernes* est proposé. Le dossier fait état de « conditions d'encadrement meilleures » et « plus individualisées » à Marseille qu'à Aix. Mais cette double localisation, liée à un historique, vient complexifier l'organisation.

Le SFAD (service de formation à distance) n'est disponible intégralement que pour les axes 1 Métiers de l'enseignement et 3 Pluridisciplinaire du parcours 1 Lettres modernes.

Positionnement dans l'environnement

En interne, la mention s'appuie sur les grandes ressources d'AMU, les équipes pédagogiques de plusieurs départements et les nombreuses équipes de recherche du champ *ALLSH* (*Arts, lettres, langues, sciences humaines*), deux BU (bibliothèques universitaires), le service du LANSAD (*Langues pour spécialistes d'autres disciplines*) et l'ESPÉ (École supérieure du professorat et de l'éducation) pour l'UE PRO-MEEF, ainsi que sur des partenariats socio-économiques extérieurs qui concernent principalement l'axe 4 Métiers du livre.

Mais le dossier n'explique pas en quoi ces partenaires extérieurs aident précisément à la qualité de la formation dans l'axe 4.

À l'externe, la mention jouit d'un fort attrait par rapport au bassin de recrutement local et apporte des réponses aux attentes. La formation propose des axes, au sein des deux parcours types, rares voire uniques au niveau régional. Ainsi, il n'y a pas de parcours Lettres classiques à Avignon et Toulon. La formation s'inscrit dans une dynamique de complémentarité au niveau régional avec l'Université de Montpellier autour du DU (diplôme universitaire) d'animateurs d'ateliers d'écriture. Au niveau national, l'axe 5 Création littéraire et cinématographique présente une offre de formation unique.

Le dossier fait état d'une réflexion en cours sur le développement et le renforcement de plusieurs partenariats régionaux et nationaux avec des acteurs professionnels et culturels, ainsi qu'avec d'autres départements et filières de formation du champ *ALLSH*.

Equipe pédagogique

La formation repose sur une équipe solide de 60 titulaires enseignants-chercheurs ou enseignants, dont trois PRAG (professeurs agrégés affectés dans le supérieur), membres du département de lettres. Cette équipe est étoffée par une quinzaine de non titulaires, ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche) et moniteurs.

L'équipe est renforcée par des collègues des départements partenaires et, suivant les besoins des axes, par des intervenants extérieurs dont le dossier précise le niveau de compétence. Les rédacteurs du dossier font état d'un bon taux d'encadrement (sans stipuler précisément le ratio étudiants/enseignants). Ils soulignent cependant un déséquilibre d'encadrement selon les axes.

La mention veille à une bonne répartition des responsabilités pédagogiques. On relève la présence de trois directeurs des études (dont un pour le site de Marseille), d'un référent tuteurs, de deux responsables de parcours et de sept responsables d'axe. La formalisation d'un conseil de perfectionnement est prévue. La liste des responsables d'UE et d'année est détaillée.

Le dossier définit précisément le rôle des responsables pédagogiques et les modalités de réunion de l'équipe pédagogique. Les tableaux annexes sont bien renseignés.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le dossier fait état d'une stabilisation du nombre d'inscrits, voire d'une légère augmentation. En 2015-2016, les effectifs s'élèvent à 204 étudiants en L1, 116 en L2 et 128 en L3. Au total pour les 3 années de licence, ils font montre d'une grande constance avec 447 (année 2012-2013) et 448 (année 2015-2016), pour une moyenne de 442 sur la période considérée. Les rédacteurs du dossier précisent que les effectifs de l'axe 5 créé en 2013 devraient représenter à terme 15 % des effectifs de la licence *Lettres*. Ils précisent que les effectifs sont « parfois fluctuants » sur le site de Marseille en lettres modernes.

Le taux de réussite global est plus qu'honorable (75 %), malgré les abandons en première année. Le dossier ne précise pas s'il s'agit d'un taux de réussite sur les inscrits ou sur les présents aux examens. Environ deux tiers des étudiants poursuivent en master à AMU. Le dossier évoque les « effectifs significatifs » liés aux reprises d'études non financées sans stipuler de chiffres précis. Il évoque aussi le taux de réussite « important » dans les concours d'enseignement (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et agrégation) sans stipuler de chiffres précis. Le dossier analyse toutefois ces taux positifs en fonction du choix des étudiants et du rôle de certaines UE dans la préparation aux concours et leur présence dans les parcours.

L'insertion professionnelle est prise en compte, même si aucune donnée chiffrée n'est fournie concernant le nombre de diplômés de la L3 s'étant insérés dans la vie professionnelle. La question de l'insertion professionnelle constitue un chantier déjà ouvert pour l'évolution de certains axes (axe 3 Pluridisciplinaire et 5 Création littéraire et cinématographique).
 Le dossier fait en outre état d'une chute de la poursuite d'études en master *Lettres* spécialité *Recherche* à la suite de la mise en place des formations de master MEEF à l'ESPE.
 Par ailleurs, une réflexion est en cours pour la création d'un master *Création littéraire* qui permette aux étudiants de l'axe 5 de poursuivre après la licence.

Place de la recherche

La formation bénéficie d'un adossement à des équipes variées, d'excellent niveau scientifique. La place de la recherche se limite essentiellement à l'intervention des enseignants-chercheurs. Mais un effort se dessine pour renforcer le lien entre la formation et les activités de recherche. Ainsi, le dossier fait état pour la L3 de l'existence dans le parcours *Lettres classiques* d'une UE dédiée à l'initiation à la recherche et dans le parcours *Lettres modernes* de divers cours de spécialité offrant un aperçu substantiel et structuré de la recherche (déchiffrement de manuscrits et transcription, introduction à la génétique textuelle, etc.). Une formation au logiciel bibliographique Zotero en L3 est également proposée.

En *Lettres modernes*, les enseignants-chercheurs sont membres de l'équipe d'accueil (EA) 4235 CIELAM (Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix-Marseille), de l'unité mixte de recherche (UMR) CNRS/AMU 7309 LPL (Laboratoire parole et langage) et de l'EA 3274 LESA (Laboratoire d'études en sciences des arts) pour l'axe 5 Création littéraire et cinématographique, du fait « de la collaboration avec le secteur cinéma du département des arts ».

En *Lettres classiques*, les enseignants-chercheurs sont membres du laboratoire Textes et documents de la méditerranée antique et médiévale / Centre Paul-Albert Février (UMR 7297) et de l'Institut de recherche en architecture antique (USR (unité de service et de recherche) 3155).

Place de la professionnalisation

Le dossier présente un tableau clair et complet des objectifs en termes de connaissances et compétences par axe. Pour l'axe 4 (Métiers du livre), le dossier apporte des précisions supplémentaires sur l'initiation à une culture professionnelle avec des dispositifs différents (visites, interventions de professionnels, etc.).

Le dossier fait état d'une réflexion en cours sur les métiers à différents niveaux : accompagnement personnalisé des étudiants et renforcement des liens avec les milieux socioprofessionnels.

Au niveau de la formation préprofessionnalisante, il existe trois UE transversales obligatoires : UE PRO-MEEF, UE 5P et UE INFL01 Préparation au C2i.

Les débouchés professionnels sont clairement indiqués pour la mention. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est lisible et précise.

Une réflexion est en cours sur l'amélioration de la spécificité disciplinaire de l'UE 5P et sur la sensibilisation des étudiants à la « démarche didactique ». Il fait état d'une « restructuration récente » des UE PRO-MEEF de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, en partenariat avec l'ESPE et le rectorat.

Place des projets et des stages

Dans l'axe 4 (Métiers du livre) du parcours *Lettres modernes*, un stage professionnalisant est obligatoire en L3. Il fait l'objet de l'octroi de six crédits au semestre 6. Il est conseillé en L2 avec convention de stage par le biais de la plateforme IPRO. L'axe 4 est le seul à proposer un stage obligatoire. Dans les autres, il est facultatif.

En L2, dans les deux parcours-types de la licence, un stage de 24 heures associé à l'UE Sensibilisation aux métiers de l'enseignement fait l'objet de l'octroi de trois crédits. En L3, au semestre 6, dans l'axe 5 (Création littéraire et cinématographique), en option cinéma, le stage professionnel en audiovisuel ou en cinéma fait l'objet de l'octroi de six crédits.

Dans les deux parcours (*Lettres modernes* et *Lettres classiques*), pour les étudiants en L2 et L3, les UE PRO-MEEF de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, mené en partenariat avec l'ESPE et le rectorat, ont pour objectif de permettre aux étudiants d'évoluer dans leur réflexion sur leur projet professionnel.

Un voyage d'études annuel en Italie ou Grèce est proposé par le parcours *Lettres classiques*.

Place de l'international

L'évolution des flux des entrants et des sortants par année à partir de 2014-2015 dans le cadre des échanges Erasmus fait l'objet d'une présentation claire et chiffrée. Le nombre de sortants est variable (de 5 à 20 selon les années), celui des entrants est régulier (50 en moyenne). Il est à remarquer que le nombre de sortants est donc largement inférieur à celui des entrants : 94 entrants en deux ans sur la période 2014-2016 bien repartis par pays de provenance et 26 sortants en trois ans sur la période 2014-2017.

On constate le même déséquilibre entre les sortants (3) et les entrants (15) dans le cadre des échanges hors Europe depuis l'année 2014-2015.

La formation s'appuie sur de nombreux partenariats et accords internationaux avec des universités étrangères, sur l'ouverture de ses enseignements (avec notamment des cours spécifiquement dédiés aux étudiants de l'international), ainsi que sur un bon encadrement pédagogique et administratif.

Le dossier fait état d'une réflexion en cours sur l'incitation à la mobilité des étudiants sortants et sur un projet de soutien aux formations francophones avec l'IRD (Institut de recherche pour le développement).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Pour l'accueil des étudiants, le dossier fait état de dispositifs variés mis en place dans un cadre général opérationnel surtout en début d'année (journées de rentrée, distribution de matériel, visites, etc.). Mais il fait état d'une absence de site web propre au département de lettres. Le dossier mentionne qu'il serait souhaitable d'en créer un pour améliorer la lisibilité et la visibilité de la formation à l'externe.

L'aide à la réussite se fait à travers des dispositifs progressifs suivant les parcours et les niveaux : tutorat pédagogique, action des directeurs d'études et suivi des étudiants, mise en place de groupes de niveau, aide personnalisée en lien avec les enseignants référents, remise à niveau, règles de progression harmonisées en LANSAD avec la possibilité de faire valider les niveaux dans le cadre européen des LVE (langues vivantes étrangères).

L'aide à l'orientation comporte des réunions à la fin d'année et, avant, des réunions d'inter-semestres afin de faire le point. Il est décrit un « système d'options fléchées » en L1 censé faciliter les réorientations à la fin du premier semestre ou au terme de la première année.

Les passerelles entre L2 et L3 ont été redéfinies afin de permettre la reprise des études.

Le dossier fait état d'une réflexion en cours sur l'amélioration de l'incitation des étudiants en difficulté à suivre le tutorat et sur divers dispositifs de remédiation en langue française et compétence rédactionnelle (dont la mise en place d'ateliers d'écriture).

Au total, ces passerelles et dispositifs d'aide à la réussite s'inscrivent dans un cadre d'une grande souplesse favorable aux réorientations et changements d'axe. Mais le dossier n'indique pas combien d'étudiants utilisent effectivement cette possibilité de se réorienter.

Modalités d'enseignement et place du numérique

La présence de la VAE (validation d'acquis de l'expérience) et de la VES (validation d'études supérieures) est réduite, mais elle est prise en compte. La part de VAP (validation d'acquis professionnels) est plus importante.

Le tronc commun et la licence de lettres sont entièrement accessibles par l'enseignement à distance pour les axes 1 et 3 du parcours type 1 *Lettres modernes*.

Le dossier fait état du rôle actif du SFAD dans le télé-enseignement, avec une réelle interaction pédagogique.

La mission handicap exerce ses fonctions dans le cadre général de l'université avec un bureau dédié et un enseignant référent par département porteur (département *Lettres modernes* et *Sciences de l'antiquité*). Le dossier donne des précisions sur les aménagements prévus pour les étudiants concernés.

Le numérique a une place certaine, bien que variable, dans les pratiques pédagogiques avec des UE obligatoires et des modules inhérents sous la forme de l'UE INFL01 Préparation au C2i en L2 et du module Prac'TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) proposé par le CIPE (Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation) en L1, ainsi que par le biais d'initiatives pédagogiques originales (blogs, prolongement des ateliers d'écriture par échanges numériques).

À cela s'ajoute une plateforme AmeTICE (Aix Marseille enseignement avec les TICE) en constante amélioration selon les rédacteurs du dossier. Cette plateforme est proposée par le CIPE dont le rôle semble particulièrement actif.

Evaluation des étudiants

La constitution et les modalités de réunion des jurys d'examen sont fixées par l'établissement, y compris les calendriers, donc les dates de réunion des jurys. Les règles d'attribution des crédits européens et les règles de progression sont définies par les modalités du contrôle de connaissances (MCC) votées par les instances centrales de l'université et publiées. La filière Lettres s'appuie sur un contrôle continu structuré entre écrit et oral, constitué par trois épreuves pour la plupart des UE, tout en laissant la possibilité d'une seconde session.

Les règles de progression sont assez favorables aux étudiants redoublants ou ayant validé 80 % du niveau.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les compétences transversales et préprofessionnelles sont développées à travers l'UE 5P détaillée plus haut dans le rapport et l'enseignement préparatoire au C2i. La formation au logiciel Zotero est assurée par la BU.

Les modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant devraient être prochainement indiquées dans le supplément au diplôme. Ce supplément devrait comporter un portefeuille de compétences. Les rédacteurs du dossier précisent également que « la préparation au C2i devrait prochainement recourir au portfolio. »

Suivi des diplômés
Le suivi des diplômés est assuré par un Observatoire de la vie étudiante (OVE) au sein de l'université avec beaucoup d'expérience et une activité soutenue. La structure de la formation permet de suivre aisément la poursuite des études en master. Cependant, le dossier ne donne pas d'éléments sur le tiers des étudiants qui ne s'inscrivent pas en master à AMU. Et le nombre de diplômés de la L3 s'étant insérés dans la vie professionnelle n'est pas chiffré. En outre, le dossier fait état d'enquêtes d'insertion difficilement exploitables. Une préconisation serait de faire évoluer le suivi des diplômés vers plus de précision.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Les procédures requises par les enquêtes l'EFEE (Évaluation des formations et des enseignements) semblent être laborieuses ou d'application difficile et les résultats limités. Une fiche bilan pour la mention, dans le cadre du schéma directeur de l'offre de formation d'AMU, a été établie. L'exploitation des données récoltées par l'OVE semble mitigée. Il manque un conseil de perfectionnement, mais sa création est envisagée.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une structure riche et diversifiée avec des parcours-types très lisibles fondés sur un véritable tronc commun.
- Une équipe pédagogique très solide.
- Une tentative d'ouvrir la formation à la recherche.
- Un effort pour accorder une place à la professionnalisation (surtout pour l'axe Métiers du livre qui s'appuie sur des stages et des liens solides avec les professionnels de l'édition et du monde du livre).
- Un effort pour faciliter les passerelles et les réorientations.
- Un effort pour redynamiser l'attractivité de la filière Lettres à travers des initiatives variées de la part de l'équipe pédagogique.

Points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement, et procédures d'autoévaluation à renforcer.
- Mobilité internationale des étudiants sortants à améliorer.

Avis global et recommandations :

L'avis global est positif.

Malgré la concurrence d'autres formations comparables dans la région, cette licence *Lettres* fait preuve d'attractivité, elle répond à des besoins au niveau local et régional, et même au niveau national dans le cas de certains axes ; elle s'inscrit dans le champ *ALLSH* en s'appuyant sur une offre très riche. Cette variété de l'offre va de pair avec une flexibilité qui permet des réorientations et des passerelles au cours des trois années de licence. Les enseignements sont conçus en fonction d'objectifs de connaissances, de compétences et d'orientations professionnelles clairement établis. À l'issue de la formation, la plupart des titulaires de la licence poursuivent leurs études en master. L'attractivité de la licence se traduit par une stabilisation, voire une légère augmentation des inscriptions. Les rédacteurs du dossier évoquent des perspectives d'évolution et des projets de remédiation qu'il serait souhaitable de poursuivre et de mener à

leur terme. Ainsi, il conviendrait de redéfinir l'axe 3 Pluridisciplinaire qui semble faire double emploi avec la licence *Lettres-langues*. Il serait intéressant de créer un site web propre au département de lettres modernes. Il serait profitable de renforcer encore davantage la coordination et la cohésion entre les différents sites de la formation (Aix et Marseille). La présence d'intervenants professionnels pour les autres axes que Métiers du livre pourrait être encore davantage développée. Le suivi des diplômés pourrait être consolidé. L'amélioration de la mobilité internationale des étudiants sortants serait à encourager. Il conviendrait de veiller au renforcement des procédures d'autoévaluation, avec la création d'un conseil de perfectionnement.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

LICENCE

**N° du rapport HCERES :
418387**

**Intitulé de la formation :
LETTRES**

Avril 2017

**Observations émises en réponse
au rapport du
HCERES (vague C)**

Présentation de la formation

Analyse

Organisation	-Sur les reprises d'études : les données chiffrées issues des tableaux statistiques (donnés en annexe du bilan HCERES) montrent une évolution du taux d'inscrits en reprise d'étude (1,4% en 2013-14, pour 4,6% en 2015-16).
Positionnement dans l'environnement	Sur l'apport des partenariats extérieurs à la qualité de la formation dans l'axe 4 Métiers du livre. Les partenariats extérieurs permettent aux étudiants : a) de confronter les connaissances professionnelles théoriques et les pratiques professionnelles de terrain (analyse des enjeux par les professionnels, découverte de la diversité des structures) ; les étudiants sont invités à penser cette articulation en rédigeant un dossier (semestre 4) ; b) de consolider et mûrir leur projet professionnel ; c) de prendre des contacts pour des stages.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études	<p>A propos du taux de réussite : les chiffres ont été renseignés d'après les tableaux statistiques établis par la DEVE et fournis en annexe du bilan HCERES. Il s'agit d'un taux de réussite sur les présents aux examens ; le taux de réussite globalement supérieur à 75% concerne la L2 (passage dans l'année supérieure) et la L3 (obtention du diplôme).</p> <p>Globalement, concernant les données chiffrées : des tableaux statistiques ont été fournis en annexe du bilan HCERES, mais certaines données font en effet défaut pour des raisons diverses. Les chiffres concernant les poursuites d'études hors AMU n'ont pas été communiqués ; et nous n'avons pas pu disposer d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence, ces enquêtes étant prioritairement consacrées par l'OVE aux masters et aux licences professionnelles.</p> <p>Le projet de la future offre de formation prévoit désormais que les étudiants de l'actuel axe 5 puissent poursuivre au niveau master leur formation au sein de la mention master Lettres, dans le futur parcours « Recherche, Ecriture, Discours » et plus particulièrement dans l'axe « Recherche et Création » en M2.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Concernant le site web : le département de Lettres modernes de même que le département de Sciences de l'antiquité disposent chacun d'une page de présentation relativement stable sur le site global de l'UFR ALLSH. Les évolutions récentes (depuis la rentrée 2016) ont permis d'améliorer cette visibilité.</p> <p>L'amélioration des conditions du tutorat est en cours. Les horaires de tutorat ont ainsi été intégrés à l'emploi du temps des étudiants de Lettres classiques, et les modalités du tutorat redéfinies en concertation avec les étudiants.</p>

<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Absence de données chiffrées sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence : pas d'enquête disponible, ces enquêtes étant prioritairement consacrées par l'OVE aux masters et aux licences professionnelles.</p> <p>Concernant le tiers de diplômés de la licence Lettres qui ne poursuit pas d'études à AMU : le bilan HCERES mentionne ces étudiants qui ne poursuivent pas d'études à AMU (voir bilan HCERES p. 27 [14.1]), mais souligne la difficulté actuelle à apprécier cette situation. Le projet de l'UFR ALLSH d'AMU de développer un suivi des <i>alumni</i> doit permettre une amélioration sensible de l'évaluation de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études en dehors d'AMU des diplômés de la licence Lettres. On notera également que l'absence de certaines données s'explique par la création récente des ESPE et de la mastérisation des concours du CAPES (voir bilan HCERES p. 26, 14.1).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation</p>	<p>La mise en place d'un Conseil de perfectionnement, dont la composition et les modalités de fonctionnement ont été soumises pour validation par les instances compétentes, est désormais prévue pour la rentrée 2017.</p>

Conclusion de l'évaluation

<p>Avis global et recommandations</p>	<p>Les recommandations correspondent aux perspectives d'évolution esquissées dans le bilan HCERES, qui ont de ce fait déjà été prises en compte depuis la rentrée 2016 (voir <i>supra</i>) ou se sont précisées avec l'élaboration en cours du projet de la future offre de formation. Cette réflexion en cours tient compte de tous les éléments qui nécessitent un renforcement. Ainsi, les perspectives de redéfinition de l'actuel axe 3 Pluridisciplinaire, mentionnées dans le bilan HCERES (p.14, 5.4) se sont précisées d'une part, par la réflexion menée sur la structure en parcours et en axes de la future licence Lettres, d'autre part par la décision de ne pas reconduire l'actuelle mention Lettres-Langues pour le prochain contrat.</p> <p>A propos de la présence d'intervenants professionnels dans la licence Lettres : comme le mentionne le bilan HCERES (p.16 7.1, p.10 3.4, p.11, 4.1), ceux-ci n'interviennent pas uniquement dans l'axe 4 Métiers du livre.</p>
--	--